



DECLARATION DE BRIGHTON

Le XVIème Congrès de l'UIA a Brighton en juillet 1987, avait pour thème "villes et abris : construire le monde de demain". La Déclaration de Brighton, rédigée par le Comité international des résolutions (*), tend à synthétiser les positions des architectes du monde face à ce problème. Nous la publions ici dans son intégralité.

"Les architectes réunis lors du XVIème Congrès de l'UIA à Brighton, ont réaffirmé leur attachement aux Déclarations de Varsovie (1981) et du Caire (1984).

Quoique de natures diverses, les problèmes des villes et des sans-abri se caractérisent par une forte croissance de la population, la migration vers les villes, le déclin des cités et la division qu'engendrent les conflits politiques ou religieux. De nombreuses cités sont en train de naître aujourd'hui, édifiées par les plus déshérités. A l'aube du XXIème siècle, la génération actuelle laisse en héritage, une avance technologique considérable qui contraste d'une façon de plus en plus flagrante avec la pollution de la planète, la somme incommensurable des êtres dépourvus de moyens élémentaires de subsistance et l'escalade de la course aux armements, tout cela s'exerçant dans un climat d'insécurité et de doute.

La confiance en leurs solutions, dont ont fait preuve ces dernières décennies les professionnels du design, s'est révélée dans la plupart des cas sans fondement. Les bonnes intentions émanant des déclarations politiques au cours des Années Soixante, ont divisé les groupes communautaires et accentué les disparités entre les nantis et le plus démunis. De nouveaux facteurs sociaux et économiques dans les Années Soixante-dix et au début des Années Quatre-vingt ont révélé l'incapacité de la méthode du projet, à résoudre le problème à son échelle. Il est aujourd'hui largement admis, que l'élaboration de l'environnement construit doit être envisagée comme un processus plutôt que comme un projet, et que la mobilisation des communautés et des habitants dans la construction de leur propre logement est la condition

essentielle à l'édification d'une quantité suffisante de logements.

Ceci ne signifie par pour autant, que le secteur de la construction, sous sa forme actuelle, ne doive pas maintenir sa position dans de nombreux pays du monde, ou que les gouvernements n'aient aucun rôle à jouer, bien au contraire. Les ressources naturelles mondiales sont limitées et doivent être gérées avec discernement, particulièrement par les pays en développement. Les pays dont les économies reposent sur quelques biens de première nécessité pour lesquels la demande augmente peu ou pas, se trouvent dans l'impossibilité de fournir à leur peuple, des infrastructures et des services nouveaux ou améliorés. Les investissements insuffisants, consentis par des structures trop centralisées qui se basent sur des conceptions erronées des modes opératoires des communautés, sont compensés par l'ingéniosité extraordinaire que les peuples mettent en oeuvre pour résoudre leurs problèmes individuels et collectifs. Les Gouvernements devraient reconnaître et soutenir les efforts et les initiatives des communautés pour améliorer leur environnement.

Des signes d'intérêt apparaissent aussi, dans certains pays développés où la structure familiale et la vie communautaire se dégradent, pour la manière dont les pays en développement tentent de résoudre leurs problèmes de logements. On constate de plus en plus, que là où les populations et leurs organisations communautaires ont accès aux ressources élémentaires et disposent des moyens pour les utiliser, ils obtiennent des résultats beaucoup plus performants que les systèmes mis en place par l'Etat ou liés aux marchés. Tout ceci est lourd d'implications pour la profession architecturale et la mise en application dépendra de la capacité des gouvernements centraux et de l'administration locale des pays développés à prendre conscience que, pour parvenir à satisfaire les individus et maintenir une stabilité sociale, il est indispensable de soutenir les initiatives autogestionnaires locales.

Cependant, en dépit d'une légère amélioration, l'échelle du problème, ainsi que sa croissance sont considérables et encore trop souvent ignorées. La catastrophe silencieuse est qu'aujourd'hui un billion d'êtres sont sans abri et qu'ils seront près de deux billions en l'an 2000, si des mesures drastiques ne sont pas mises en place. La misère, les

épidémies et les accidents sont la cause d'un taux de mortalité très élevé et l'illégalité dans laquelle sont édifiés de nombreux établissements humains expose leurs occupants à différentes formes d'exploitation. Les orphelins et les mères qui assument seules la charge de leur famille sont les plus exposés aux souffrances.

Les méthodes de planification, les techniques de conception et de production de la construction et les procédures administratives des années 60 et 70 se sont avérées infructueuses. Une approche nouvelle, par laquelle les pauvres ne seront plus tolérés et considérés comme un fardeau, est indispensable et il convient de donner à ces populations un appui positif pour les aider à construire leur propre abri avec des matériaux locaux adéquats. Des initiatives d'enseignement venues de l'extérieur, propres à éviter la répétition d'erreurs passées, et la diffusion à l'échelle internationale d'informations techniques et d'applications réellement adaptées aux pays en développement, doivent être mises en application.

Les populations doivent être encouragées à s'auto-suffire. Il faut leur donner un espace convenable dans lequel elles puissent construire, et leur assurer un soutien moral et physique pour le faire. Toutes ces initiatives doivent s'inscrire dans un cadre politique et une structure de planification consentie par tous et suffisamment flexible pour s'adapter à des contextes différents.

Ce congrès a la conviction que chaque individu doit pouvoir jouir du droit fondamental de disposer d'un abri.

Comment y parvenir ?

Nous devons inciter les gouvernements et les nations à prendre leurs responsabilités face au droit des familles à disposer de leur propre abri, et leur assurer :

- la sécurité d'un bail foncier et l'amnistie des délits d'occupation illégale ;
- une infrastructure de base et une structure d'aménagement ;
- des crédits accessibles ;
- des modifications à la législation de la construction ;
- une aide et une formation techniques ;
- un système de gestion urbaine stimulant ;
- un moyen de subsistance.

Les architectes ne détiennent pas toutes les réponses. Ils doivent cependant avoir la volonté et être en mesure de trouver des avis dans les domaines où ils ne sont pas spécialistes. Ils peuvent être utiles :

- en relevant le défi par des attitudes nouvelles et en se mettant au service des plus démunis, pour les aider dans leur quête d'équipements et d'abris ;
- en s'associant aux campagnes d'opinion tendant à élever le niveau de conscience politique et en affirmant leur détermination à travers les engagements de l'opinion publique ;
- en appliquant les leçons des pays en développement aux problèmes des villes altérées des pays industrialisés ;
- en offrant aux pays en développement les avantages d'un savoir technique propres à résoudre le problème des abris ;
- en intégrant des équipes pluri-disciplinaires habilitées à donner des avis et des directions pour la conception ;
- en enseignant de nouvelles approches aux jeunes architectes et aux autres jeunes professionnels concernés ;
- en tant qu'agents de l'état, en informant les responsables politiques et administratifs de l'envergure et de l'urgence du problème ;

en s'interrogeant en permanence sur la validité de chaque solution par rapport à une situation précise et sur sa capacité à prendre en compte les traditions artistiques et culturelles autochtones des populations, ainsi que leur environnement.

En contrepartie, ces principes ont des implications sur le plan de l'enseignement et sur la pratique professionnelle. Les écoles d'architecture accordent actuellement trop d'importance au design et trop peu aux autres aspects de la profession qui ont trait au contexte même de l'architecture : la faisabilité d'un bâtiment, la recherche, la gestion et la formation permanente. Un réexamen du contenu des études d'architecture est indispensable.

Le problème de l'abri - et au delà, celui de la survie - doit aussi être envisagé par rapport au contexte de la production de l'armement. Toutes les guerres conduisent à la destruction des abris. Les ressources financières, les savoir-faire et les matériaux qui sont investis dans la course aux armements le seraient plus judicieusement en faveur de la satisfaction des besoins élémentaires des êtres humains. Ce transfert de ressources devrait s'effectuer tout d'abord en attribuant à chaque individu de par le

monde, un droit à l'espace, lui permettant d'établir son abri. Et afin d'obtenir un bénéfice durable, ce droit devrait être accompagné d'une délégation du pouvoir de contrôle, d'une participation effective des citoyens dans les prises de décisions locales.

Il est d'une importance primordiale, que l'esprit et les principes qui ont présidé à la désignation par les Nations Unies de 1987 comme Année internationale du logement pour les sans abri, soient poursuivis, afin que la perspective en l'an 2000, "d'un foyer pour tous" ne relève plus de l'utopie mais de la réalité".

(*) le Comité était placé sous la présidence de Brian Jefferson et composé de Gunnel Adelcreutz, Janos Bohonyey, John Davidson, Sir Andrew Derbyshire, Rafael de la Hoz, Peter Johnson, Alexandre Koudriavtsev, Kington Loo, Femi Majekodunmi, Bert Robinson, Ren Suzuki et Tim Blackburn.

Prochains congrès

TROIS ORGANISMES LIGUES POUR ASSURER LE SUCCES DES FUTURS CONGRES DE L'UIA

Un comité de liaison composé de Donald J. Hackl, Président sortant de l'AIA et membre du Conseil de l'UIA, Terence Williams, Président du RAIC, de Hubert Chamberland Président de "Architecture 1990" à Montréal et de James W. Bidwill, Vice-Président du Marketing au Merchandise Mart de Chicago, a été fondé au mois de novembre 1987. A travers ce Comité les

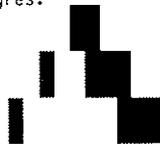
quatre partenaires pourront oeuvrer ensemble au succès des deux prochains Congrès de l'UIA, à Montréal en 1990, et en 1993 à Chicago.

Le Comité s'est réuni les 4 et 5 novembre 1987 et, après avoir pris connaissance de l'état des travaux préparatoires présentés par "architecture 1990", a décidé d'affiner un calendrier de manifestations émanant de leurs organismes respectifs et susceptibles de favoriser la promotion des deux congrès.

Informations :

AIA
1735 New York Avenue
20006 WASHINGTON D.C. (USA)

Architecture 1990
1825 Dorchester Boulevard West
MONTREAL (Quebec) H3H 1R4



Architecture 1990 Montréal UIAXVII



Nigéria

A l'issue de son Assemblée annuelle du mois de novembre dernier, le "Nigerian Institute of Architects" a procédé à l'élection des membres de son nouveau Conseil exécutif pour la période 1987-1989, parmi lesquels siègent :

- O.O. Balogun, Président
- Frank Mbanefo, 1er. Vice-Président
- G.Y. Aduku, 2ème Vice-Président
- O.C. Majoroh, 3ème Vice-Président
- Chima Chijioke, Secrétaire général.

Etats-Unis Canada

LES ARCHITECTES CANADIENS ET AMERICAINS POSENT LES BASES D'UNE RECIPROCITE DE LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE

D. J. Hackl et T.J. Williams ont cosigné le 2 octobre 1987, à Ottawa, un accord professionnel orienté vers la réciprocité des pratiques professionnelles des architectes américains et canadiens. Cet accord pose les principes d'un professionnalisme commun, respectueux des règlements des Etats et des provinces ainsi que des codes déontologiques et des règles des deux organismes profession-

nels : l'AIA et le RAIC. Cet accord s'inscrit dans le sens d'un rapprochement entre les deux pays pour la libre circulation des professionnels et des services.

Italie

La Section italienne de l'UIA nous prie de communiquer que Enrico Milone, succède à Romano Viviani, à la Présidence de la Section.